

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, très brièvement, parce que je considère que depuis deux jours il se perd beaucoup de temps à la Chambre, je voudrais vous demander si, à la suite de vos nombreux délibérés, vous pourriez vous interroger sur ce cas, pour savoir si les avis fournis par les technocrates du gouvernement, technocrates qui sont payés à même les fonds publics, doivent être révélés et rendus publics aux partis de l'opposition? L'analogie est là, et je pense que vous devez vous le demander sérieusement, et je dis respectueusement qu'il ne s'agit pas ici d'une question de privilège. C'est une question de politique qui peut faire l'objet d'un débat, bien sûr, mais qui ne porte en rien atteinte aux députés de la Chambre. Si le résultat des conseils fournis par les hauts technocrates, ou les résultats des sondages qui peuvent être faits, à l'occasion, entraînent la présentation de certaines politiques, de certains projets de loi, c'est à ce moment-là, madame le Président, que les députés ont le loisir et l'occasion de critiquer les politiques gouvernementales. Alors cela étant dit, je prétends respectueusement qu'il n'y a pas là matière à question de privilège et qu'il est à peu près temps que le Parlement assume ses responsabilités et traite des questions urgentes et sérieuses dont il est saisi.

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): En deux mots, madame le Président, la publicité dont parle mon ami le député de Provencher figure dans une pochette d'information à l'intention des orateurs, que les députés ont trouvée dans leur bureau hier soir. Non seulement elle est inexacte mais elle frôle l'outrage au Parlement. Non seulement la Chambre n'a pas terminé l'étude du sujet en discussion, mais Votre Honneur n'a pas encore tranché la question de savoir s'il y a matière à privilège dans les questions soulevées hier et dans celles soulevées aujourd'hui.

Il y a un lien caractérisé entre les résultats de sondages et la publicité qui est faite. Le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Fleming) a dit hier que le gouvernement n'était pas entré dans les détails, qu'il n'avait pas fourni de précisions dans sa campagne publicitaire et que cette campagne avait été interrompue—non pas que cela change grand-chose, comme nous l'avons dit hier à propos des privilèges. Mais il est évident qu'elle n'a pas été interrompue parce qu'on continue de nous bombarder d'arguments à sens unique, ceux utilisés par le gouvernement libéral dans ce débat constitutionnel. C'est un abus flagrant, c'est une violation flagrante des privilèges de chaque député, cela sape l'institution même. Le gouvernement devrait au moins ordonner au ministre d'État au Multiculturalisme d'arrêter la distribution de cette publicité tant que vous n'aurez pas tranché la question de savoir s'il y a ou non matière à privilège, madame le Président, parce que cela constitue un outrage à la présidence.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je tâcherai d'être bref. Il me semble que les réactions du ministre de la Justice (M. Chrétien) et du président du Conseil privé (M. Pinard) démontrent bien l'urgence de la question. Elles démontrent aussi que l'autre côté de la Chambre n'y a rien compris.

Privilège—M. Broadbent

Mon chef a soulevé la question de privilège en se fondant sur le principe que la Chambre est censée offrir à ses membres la même possibilité de débattre et d'examiner les questions. Mais si le gouvernement commence à se servir des fonds publics, que ce soit pour les fins dont nous parlions hier ou pour mener des sondages, et qu'il prétende ensuite que les renseignements obtenus lui appartiennent exclusivement et ne peuvent être communiqués à l'autre côté, il porte atteinte aux droits des deux côtés de la Chambre.

Le commentaire 1 de la 3^e édition de Beauchesne renferme un passage intéressant. A la page 4, on peut lire ce qui suit:

Dans une discussion serrée, quand la Chambre examine une mesure très controversée, les positions des partis sont égalisées; le parti ministériel peut faire fond sur sa majorité, mais l'opposition est renforcée par les règles de la procédure que l'un et l'autre sont tenus d'observer et que l'Orateur doit faire respecter.

Il est entendu que lorsqu'il y a mise aux voix et que les décisions sont prises, le gouvernement peut se servir de sa majorité. Mais lorsque nous débattons une question et que nous étudions des mesures, il doit y avoir égalité, et si l'Orateur penche d'un côté, ce doit être de celui de l'opposition afin d'établir l'égalité. Mais quand le ministre de la Justice se lève pour dire qu'il a écouté tous ces arguments et qu'il déposera la plupart des résultats des sondages, mais qu'il retiendra les plus importants pour le moment parce qu'il va s'en servir pour établir sa politique, nous prétendons que c'est porter atteinte aux principes de l'égalité à la Chambre des communes et que c'est un détournement des fonds publics.

Maintenant que j'ai la parole, puis-je ouvrir une parenthèse pour rappeler que la plupart d'entre nous ont un anniversaire, même s'il ne convient pas de tous les souligner, et comme le leader du gouvernement à la Chambre a atteint l'âge d'une sagesse relative, c'est-à-dire 40 ans, je pense que nous aimerions tous lui offrir nos bons vœux.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Comme je l'ai dit à ma façon amicale, il s'agit d'un âge de sagesse relative. En effet, le jour de son quarantième anniversaire, le président du Conseil privé nous déclare que quand le gouvernement se fait remettre par ses fonctionnaires, qui ont prêté le serment de garder le secret, des renseignements qu'il décidera peut-être de ne pas publier il n'agit pas différemment que lorsqu'il dépense les deniers publics pour faire effectuer des sondages par des maisons privées. J'espère que, quand il arrivera à la cinquantaine, mon collègue aura beaucoup plus de sagesse qu'il n'en a à son quarantième anniversaire.

Il me semble que les questions que nous discutons depuis quelques jours sont extrêmement importantes. Je fais encore appel à vous, madame le Président. Nous ne vous demandons pas de déclarer que quelqu'un a mal agi ou s'est livré à des abus ou quoi que ce soit de cet ordre, mais je vous demande d'envisager la possibilité que le gouvernement ait, comme certains députés le prétendent, pu empiéter sur les droits et privilèges du Parlement et que cette probabilité est suffisante pour qu'un comité soit saisi de cette affaire. C'est d'ailleurs pourquoi le chef de notre parti a soulevé cette question de privilège aujourd'hui.